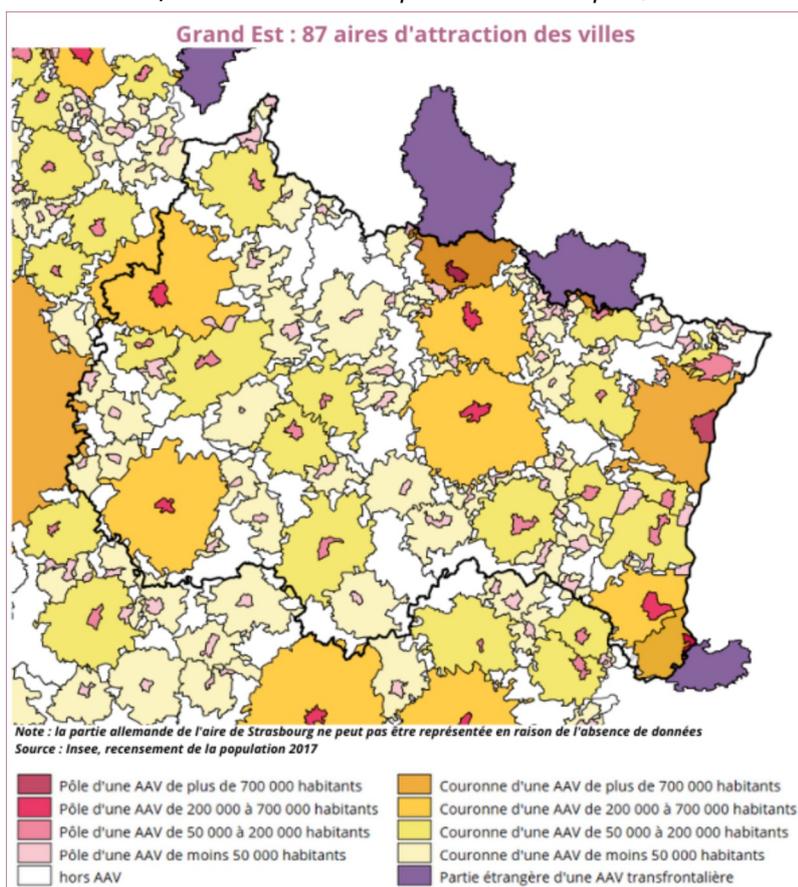


**Les aires d'attraction des villes dans le Grand Est :
87 aires qui regroupent 92 % de la population régionale**

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage succède au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.



En 2017 dans le Grand Est, 92 % des habitants résident dans l'aire d'attraction d'une ville : 42 % dans les pôles, où se concentrent aussi les emplois, et 50 % dans leurs couronnes. Au sein des pôles, les communes-centres regroupent 45 % des emplois de la région et offrent 155 emplois pour 100 actifs occupés qui y résident.

Les aires de plus de 200 000 habitants regroupent 56 % de la population régionale et gagnent des habitants au cours de la dernière décennie, à l'inverse des autres espaces de la région.

Par ailleurs, 1274 communes sont situées hors de l'attraction des villes (8 % des habitants et plus du quart de la surface régionale).

Insee Flash Grand Est n° 40 – octobre 2020 - *Publiable le 21 octobre à 12h00*

Contacts presse

Strasbourg

Véronique Heili

☎ 03 88 52 40 77

dr67-communication-externe@insee.fr

Reims

Catherine Durand

☎ 03 26 48 66 60

dr51-communication-externe@insee.fr

Retrouvez [ici](#) les publications de l'Insee du Grand Est